Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11 Nombre de Conseillers en exercice : 8 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 7

PROCES - VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 29 mars 2022

Séance du lundi 4 avril 2022 à la Mairie de Vany

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

- M. Vincent DIEUDONNÉ
- 2. Mme Clarisse BUHLER
- 3. M. Mathieu COTTEL
- 4. Mme Béatrice LOUIS
- 5. Mme Catherine MAHUT
- 6. Mme Christine DESGORCES
- 7. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Conseillère absente : Mme Marie-Claire DELLINGER donne son pouvoir à Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Madame Christine DESGORCES

Ouverture de la séance à 20 heures et 10 minutes

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Vernal de la séance du 7 mars 2022. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité et signé.

DCM N°13/2022: Migration des logiciels JVS On-line vers la version Cloud

Considérant l'utilisation par la mairie des logiciels de gestion comptable, du personnel, des élections et l'état civil du pack horizon on-line édités par la société JVS-Mairistem,

Considérant que la société JVS-Mairistem annonce l'arrêt du développement de la version locale utilisée actuellement à la fin de l'année 2022,

Il est proposé d'utiliser la version cloud de ces produits et de passer un contrat de trois ans dans les conditions suivantes :

	Par année
Finances Essentiel	840, 00€ H.T.
RH Essentiel	480, 00€ H.T.
Administrés Essentiel	700, 00€ H.T.
Etat Civil	260, 00€ H.T.
TOTAL	2 280, 00€ H.T.

	Uniquement la 1 ^{ère} année
Reprise des données Horizon On-line	Offerte
Formation groupée à distance	935, 00€ H.T.
Mise en œuvre télétransmission	340, 00€ H.T.
Raccordement à France Connect	400, 00€ H.T.
Clé de signature valable 3 ans	385, 00€ H.T.
TOTAL	2 060, 00€ H.T.

Dans le cadre du dispositif France Relance, ce projet est financé à 100% la 1ère année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Autorise la migration des logiciels d'Horizon On-line vers la solution Horizon Cloud.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes permettant ce transfert et notamment la passation du contrat pluriannuel sur trois ans.

Inscrit au budget les crédits prévus à cet effet au budget 2022 et des années suivantes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

DCM N°14/2022: Vote taux des taxes 2022

Monsieur Le Maire propose les pourcentages suivants pour le calcul des taxes 2022 :

	Taux de référence pour 2022 avec part départementale	Taux votés 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22, 80%	22,80%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	36,70%	36,70%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2022 ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

DCM N°15/2022 : Approbation du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2022, présenté équilibré comme suit :

FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	233 238, 21€	Dépenses	446 863, 13€
Recettes	233 238, 21€	Recettes	446 863, 13€

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

DCM N°16/2022: Modification statutaire – Eurométropole de Metz

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 février 2022 approuvantla modification des statuts deMetz Métropole afin de tenir compte du transfert de la compétence supplémentaire « Production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone » des Communes à Metz Métropole, laquelle sera effective après arrêté du Préfet de département,

Vu, la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 24 mars 2022,

Considérant que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil municipal,

APPROUVE à la modification des statuts de Metz Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

La séance est levée à 20h52 Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

Mme BUHLER Clarisse 1 ^{ère} Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	1.0SELLE
M. COTTEL Mathieu 2 ^{ème} Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale	excusée pouvoir donné à Mme RAWUNG	Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale			